

Fait à Strasbourg, le 10 juin 2013

## **Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 7 juin 2013**

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : SE-UNSA 67

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 3 juin 2013

La négociation préalable a eu lieu le 7 juin 2013 à 15h30 à la direction des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin

### **1. Participants**

Représentants du SE-UNSA 67 :

- Mme Anne-Marie HALLER, secrétaire départementale du SE-UNSA
- Mme Nathalie MEYER, secrétaire 1<sup>er</sup> degré du SE-UNSA 67
- M. Christian MOSER, secrétaire régional adjoint de l'UNSA Education

Représentants de l'administration:

- M. Patrick GUICHARD, directeur académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin
- M. Sébastien BERNARD, secrétaire général adjoint d'académie
- M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'Education nationale, adjoint au directeur académique.

Mme Peggy KREMP-ARCHER, division du premier degré, est chargée du secrétariat.

### **2. Revendications du SE-UNSA 67**

La présente négociation porte sur l'aide administrative et les conditions de travail des directeurs d'école.

1. Demande de respect du protocole de 2006, prévoyant notamment une aide administrative pour tous les directeurs.
2. Maintien des décharges des directeurs d'écoles de moins de quatre classes durant deux jours lors des deux semaines suivant la rentrée et demande de mise en place, en début d'année, d'un temps libéré pour les directeurs complétés par un étudiant de Master 2, leur permettant d'assurer l'accueil de l'étudiant sur leur temps de travail.

3. Demande de mise en place d'un quota de temps soustrait aux 72 heures restantes de temps de travail institutionnel, qui serait dédié aux réunions et autres invitations auxquelles sont habituellement conviés les directeurs hors temps scolaire.
4. Demande d'accès à la formation continue pour tous les directeurs d'école en poste.
5. Demande de présentation d'éléments chiffrés relatifs au mouvement et concernant la situation des directeurs.
6. Demande de réduction du nombre d'enquêtes départementales soumises aux directeurs d'école et accès aux bilans concluant ces enquêtes.
7. Demande de mise à disposition des enseignants remplaçants, lorsqu'ils ne sont pas chargés de remplacer un collègue absent, à tout directeur de la circonscription, en vue de dispenser une aide administrative.

### **3. Réponses de l'administration**

1. Le respect du protocole de 2006 a conduit notamment à la mise en place d'une aide administrative pour certains directeurs d'école.
2. Deux jours de décharge ont été accordés à la rentrée 2012 pour les directeurs d'écoles de moins de quatre classes. Il est prévu de maintenir cette disposition pour la rentrée 2013. Une réflexion est en cours sur l'accueil des étudiants de Master 2, car se pose parallèlement la question du tutorat des étudiants.
3. En l'absence de directives nationales et sans maîtrise des implications de cette demande, cette question de l'attribution d'un capital d'heures pour la participation aux réunions reste aujourd'hui en suspens.
4. Un dispositif de formation est en cours d'élaboration, basé sur la nouvelle utilisation des 18 heures d'animations pédagogiques, dont 9 heures seraient consacrées à un temps de présentiel et les 9 heures restantes attribuées en capital temps, pour une formation à distance.
5. Les chiffres relatifs au mouvement des directeurs demandés par le SE-UNSA 67 seront donnés dans le cadre d'une CAPD.
6. L'engagement est pris de procéder à un état des lieux concernant les enquêtes à initiative départementale.
7. Sans opposition de principe, la question de la mise à disposition des remplaçants disponibles suppose un travail d'analyse, d'investigation et de réflexion.

### **4. Conclusions de la négociation**

Les points d'accord :

-Engagement de l'administration sur la présentation, dans le cadre d'une CAPD, de chiffres relatifs au mouvement des directeurs.

Les points de désaccord :

-Respect du protocole de 2006 dans son intégralité, et en particulier sur le volet de l'aide administrative aux directeurs d'école

-Pas d'engagement départemental sur un quota d'heures pour des réunions de directeur

-La formation des directeurs reste un point de désaccord, malgré l'engagement positif de M. le Directeur académique d'aller vers un dispositif de formation continue généralisée, tant qu'il n'y a pas de garantie de sa mise en place par les circonscriptions

-Malgré un état des lieux auquel s'engage M. le Directeur académique sur les enquêtes, pas d'engagement sur la réduction du nombre de ces enquêtes

-Mise à disposition des directeurs des personnels de remplacement disponibles : pas d'engagement de l'administration aujourd'hui, même s'il n'y a pas d'opposition de principe.

Le SE-UNSA 67 maintient son alerte sociale jusqu'au 31 décembre 2013 sur les différents points non aboutis et encore en réflexion, et se réserve le droit de lancer un préavis de grève durant cette période.

Le directeur académique

La secrétaire départementale du SE-UNSA



Patrick GUICHARD



Anne-Marie HALLER